

*BUDGET PRINCIPAL*

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : 2025126

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 01/09/2025

Objet : PRIX DES PRESTATIONS DU GROUPEMENT DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES DU SDIS DE LA HAUTE GARONNE

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Divers

Date de télétransmission : 16/09/2025

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2025=126 Prix des prestations du GDEC du SDIS de la Haute=Garonne.pdf

Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20250901-2025126-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 16/09/2025

## DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Présents :	4
Représentés :	0
Excusés :	1
QUORUM	3

### SÉANCE DU 1ER SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, au jour du premier septembre à quinze heures, le bureau du conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Monsieur Gilbert HÉBRARD en date du 25 août 2025.

**Étaient présents :** HÉBRARD Gilbert, BAYLAC Sandrine, LLORCA Jean-Louis, BOUCHE Joël

**Étaient excusés :** POUMIROL Émilienne

**OBJET :** Prix des prestations du GDEC du SDIS de la Haute-Garonne

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1424-29 et L1424-30 ;  
Vu la délibération n° 2023-04 du 9 janvier 2023 ;

Considérant que des collectivités ou des autres SDIS peuvent solliciter des prestations payantes auprès du SDIS 31 pour des salles de réunions, gymnase et maintenant pour des matériels ;

La proposition est de compléter la délibération n° 2023-04 du 9 janvier 2023.

Les prix sont fermes pour toute la durée du stage et en fonction des quantités réellement mises en œuvre.

Toute journée commencée est due.

Lorsqu'une demande est transmise au SDIS, une convention est signée avec l'organisme demandeur. En date du 10 septembre 2018, le bureau du conseil d'administration du SDIS 31 a adopté une délibération approuvant une convention type et autorisant monsieur le président à les signer. Il convient de préciser qu'une convention type a également été adoptée pour permettre la mise à disposition gratuite de ces locaux à des administrations partenaires du SDIS.

La convention type de mise à disposition à titre onéreux prévoit dans son annexe des tarifs pour différents espaces. En revanche, jusqu'à présent, ces tarifs n'avaient pas été repris dans une délibération spécifique.

**16 SEP. 2025**

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

Prestation	SDIS	Organismes non SDIS
Pédagogie journée + un repas (demi-pension)	126,50 €	260,32 €
Pédagogie journée + petit déjeuner + deux repas et hébergement de nuit (pension complète)	195,86 €	358,81 €
Forfait journalier formation longue (pension complète d'une durée supérieure à quatre semaines)	136,99 €	
Hébergement avec petit déjeuner	55,97 €	55,97 €
Petit déjeuner	4,23 €	4,23 €
Repas du midi ou du soir	10,58 €	10,58 €
Location		
Location de salle réunion ou cours journée	105,81 €	211,62 €
Location salle réunion ou cours demi-journée	52,90 €	105,81 €
Location de salle informatique journée	211,62 €	423,26 €
Location salle informatique demi-journée	105,81 €	211,62 €
Location de l'amphithéâtre journée	264,53 €	529,07 €
Location de l'amphithéâtre demi-journée	185,18 €	370,34 €
Location du gymnase journée	264,53 €	529,07 €
Location du gymnase demi-journée	185,18 €	370,34 €
Location du plateau CTA CODIS Formation journée	211,62 €	423,26 €
Location du plateau CTA CODIS Formation demi-journée	105,81 €	211,62 €
Location du caisson Feu (mobile ou fixe)		634,87 €
Mise à disposition de formateur journée		211,62 €
Mise à disposition de formateur demi-journée		105,81 €
Location de matériel		
Location du freinographe et accéléromètre		75 €
Location du lot COD 0 avec le VL COD		400 €
Location berce soutien CFTLI	250 €	500 €

La révision des prix est annuelle et indexée sur l'indice des prix à la consommation hors tabac – de l'ensemble des ménages, au 1<sup>er</sup> janvier, sur la base de l'indice de septembre de l'année N-1.

La délibération 2023-04 du 9 janvier 2023 relatives aux prestations payantes des salles et de restauration est abrogée et remplacée par la présente délibération.

Il vous est proposé d'autoriser le président du conseil d'administration à signer tous les actes relatifs à cette délibération avec une mise en application au 1<sup>er</sup> octobre 2025.

**ENTENDU** le rapport de Lcl Michel MARIS,

**APRÈS** en avoir délibéré,

Les membres du bureau du conseil d'administration, à l'unanimité,

**APPROUVENT** le projet de convention ;

**AUTORISENT** le président du conseil d'administration à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette dernière.

Le Président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours  
de la Haute-Garonne,

Gilbert HÉBRARD



16 SEP. 2025

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.